



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le **30 AOUT 2012**

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs  
les Proviseurs de Lycée

Délégation académique  
à l'action culturelle  
DAAC

Réf : DAAC/CC/MBM/2012-021

Affaire suivie par :

Cécile Crosnier

☎ : 01.30.83.45.64

Fax : 01.30.83.45.78

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

I	IA		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO		Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP	I	APE
	ERPD	I	DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels

Autres :

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.

Annexes 1 p.

Total 4 p

**Objet : Lycéens et apprentis au cinéma**

**Pièce jointe** : fiche d'inscription

Le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma mis en place par la Région Ile-de-France en janvier 2003 est reconduit pour l'année scolaire 2012-2013. Dans l'académie de Versailles, il a concerné au cours de la précédente année scolaire 14825 élèves et 722 professeurs au sein de 180 lycées publics et privés.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels, le dispositif a pour objectif de faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues.

Le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma, qui s'inscrit dans les axes d'éducation artistique et culturelle du projet d'établissement, peut être complété par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels et permet à des équipes pédagogiques de mener des actions pluri- et interdisciplinaires dans le cadre de l'enseignement transversal d'histoire des arts.

Le dispositif est mis en œuvre par le groupement solidaire ACRIF-CIP (Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France et Association des Cinémas Indépendants Parisiens), désigné comme opérateur par la Région.

#### **A- Programmation 2012-2013**

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

*To Be or Not to Be* de Ernst Lubitsch

*Raging Bull* de Martin Scorsese

*Conte d'été* de Éric Rohmer

*Daratt (Saison sèche)* de Mahamat-Saleh Haroun

*Mafrouza - Oh la nuit !* de Emmanuelle Demoris, film régional



Chaque établissement choisit dans cette liste une programmation de trois films au minimum. Les professeurs s'engagent à voir avec leurs classes la totalité de la programmation choisie par l'établissement.

**Important** : Il est possible d'inscrire au dispositif jusqu'à quatre classes par établissement. Au-delà de quatre, les classes seront placées sur liste d'attente : il est impératif que le professeur coordinateur du dispositif prenne alors contact avec Cécile Crosnier à la délégation académique à l'action culturelle ([cecile.crosnier@ac-versailles.fr](mailto:cecile.crosnier@ac-versailles.fr)) pour argumenter cette demande. Le rectorat et l'ACRIF seront très attentifs au respect de cette procédure.

### **B- Modalités d'inscription**

La fiche d'inscription renseignée par l'établissement annoncera l'ordre prioritaire dans lequel les classes sont à retenir. Le professeur coordinateur de l'établissement recevra un courriel de l'ACRIF lui confirmant l'inscription de chacune des classes retenues au plus tard le 21 octobre 2012.

Si aucune confirmation n'est parvenue à votre établissement à cette date, il vous appartient de contacter l'ACRIF par courriel à l'adresse [contact@acrif.org](mailto:contact@acrif.org) ou par téléphone au 01 48 78 14 18.

### **C- Formation**

Les professeurs sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par une formation proposée par la coordination régionale dans le cadre du Programme académique de formation.

Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable qu'au moins un professeur par classe inscrite au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* participe à cette formation.

**LA FORMATION SE COMPOSE DE DEUX MODULES :**

**1) Un module obligatoire** d'une journée, intitulé *Lycéens au cinéma - Projections - conférences* ; les œuvres au programme seront projetées dans une salle de cinéma partenaire, en présence d'intervenants.

Ce module propose au choix trois sessions qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes : lundi 8, mardi 9 ou lundi 15 octobre 2012.

La date choisie sera à indiquer **impérativement** sur GAIA lors de l'inscription au PAF.

**> à noter** : Les inscriptions à cette session sont **collectives**. Le chef d'établissement doit inscrire les enseignants par l'intermédiaire du logiciel GAIARESPO (code PAF : 12A0250857).

**2) Un module facultatif** de deux journées, intitulé *Lycéens au cinéma - Des questions de cinéma*, qui traite de problématiques de cinéma en appui sur les films de la programmation.

Ce module propose au choix trois sessions qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes : les 25 et 26 octobre, 15 et 16 novembre ou 19 et 20 novembre 2012.

La session choisie sera à indiquer **impérativement** par les enseignants lors de leur inscription sur GAIA.

**> à noter** : Les enseignants doivent s'inscrire à **titre individuel** par l'intermédiaire du logiciel GAIA dès l'ouverture du PAF (code PAF : 12A0250866).



Enfin, la formation académique intitulée *un deuxième siècle de cinéma* est proposée à tous les enseignants inscrits dans des dispositifs d'éducation à l'image, ainsi qu'aux enseignants qui mènent des projets en relation avec le cinéma. Elle peut compléter la formation liée au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*. Elle se déroulera les 28 et 29 janvier 2013.

**Les inscriptions au PAF ont lieu du 1<sup>er</sup> au 20 septembre 2012**

#### **D- Actions complémentaires**

- L'ACRIF propose aux professeurs de bénéficier d'interventions de professionnels du cinéma, dans le lycée. Chaque classe inscrite peut bénéficier d'une intervention.  
L'intervention peut porter sur un film ou, plus largement, sur une question de cinéma abordée dans le cadre du projet pédagogique.
- Les demandes d'intervention se font en ligne sur le site de l'ACRIF [www.acrif.org](http://www.acrif.org) ; dans tous les cas, les modalités de l'intervention sont fixées en amont avec l'équipe pédagogique.  
Des projets d'ateliers, de parcours de cinéma ou de participation à un festival sont élaborés en concertation avec le professeur-coordonateur et la coordination régionale.

#### **E- Modalités financières**

Aux termes d'une disposition prise au plan national, il sera demandé aux lycées une participation de 2,50 euros par élève et par film, la Région Île-de-France, la Direction régionale des affaires culturelles et le Centre national du cinéma et de l'image animée prenant en charge financièrement l'édition des copies neuves numériques ou argentiques, les documents pédagogiques destinés aux enseignants et aux élèves, les actions culturelles proposées aux élèves et la formation continue des professeurs.

Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge ces frais, le plafond pour l'ensemble des départements franciliens étant fixé à 10% des inscrits.

Vous pourrez obtenir toute information complémentaire sur cet ensemble de dispositions auprès de la délégation académique à l'action culturelle (Cécile Crosnier / [cecile.crosnier@ac-versailles.fr](mailto:cecile.crosnier@ac-versailles.fr) / ☎ : 01.30.83.45.64).

  
Le Recteur de l'Académie

**Alain BOISSINOT**